

Amélioration continue du SAGE

Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau



SAGE du bassin de
l'Huisne

Le 4 novembre 2010, la Commission locale de l'eau du bassin versant de l'Huisne a adopté son programme d'amélioration continue du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), approuvé le 14 octobre 2009. Cette amélioration continue tient compte des attendus du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne approuvé le 18 novembre 2009. La présente fiche concerne la restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau.

Ce que demande le SDAGE



Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau

Disposition 1B-1 : En application des articles L. 212-5-1 et L. 212-5-2 du code de l'environnement, et lorsque l'état des lieux établi en application de la directive cadre sur l'eau a diagnostiqué la présence d'obstacles entravant la libre circulation des espèces et le transport des sédiments, le SAGE comporte un plan d'actions identifiant les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique du cours d'eau. Le règlement tient compte, notamment, des masses d'eau fortement modifiées situées sur le bassin.

Le SAGE identifie les ouvrages qui doivent être effacés, ceux qui peuvent être arasés ou ouverts partiellement, ceux qui peuvent être aménagés avec des dispositifs de franchissement efficaces, et ceux dont la gestion doit être adaptée ou améliorée (ouverture des vannages...). Il comprend un objectif chiffré et daté pour la valeur du taux d'étagement du cours d'eau, défini comme le rapport entre la somme des hauteurs de chutes artificielles créées en étiage par les obstacles transversaux et le dénivelé naturel du cours d'eau.

Ce qui figure dans le SAGE approuvé



Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

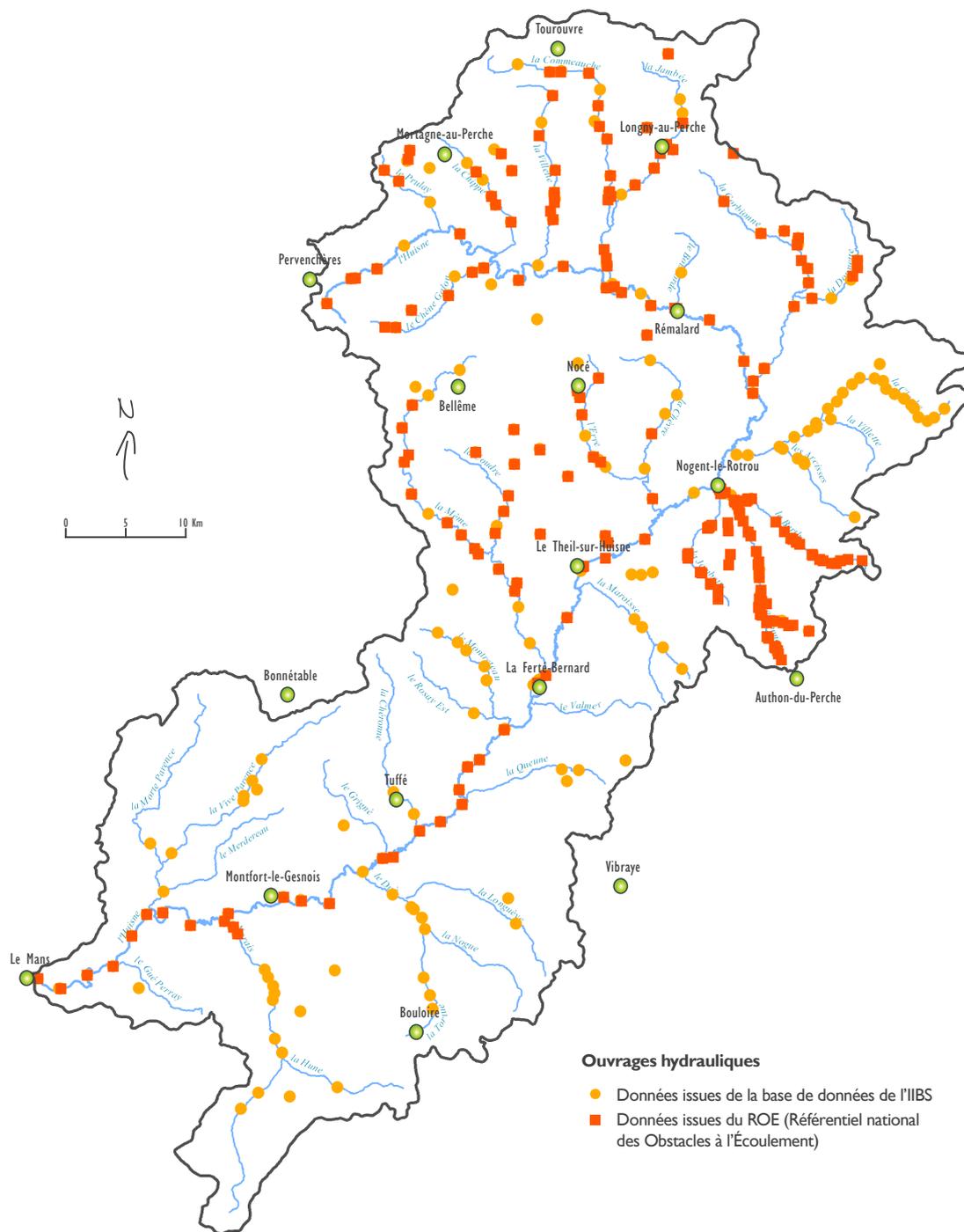
- Objectif spécifique n°2 : restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer leurs fonctionnalités hydrologiques.
«Le cloisonnement des cours d'eau est une thématique qu'il convient d'approfondir en terme de connaissances afin d'élaborer un programme d'actions adaptées sur les ouvrages hydrauliques transversaux et les obstacles repérés »
- Carte n°19 : localisation des ouvrages hydrauliques transversaux en lit mineur.
- Carte n°34 : unités de gestion prioritaires sur la thématique milieux aquatiques et cours d'eau.
- Action n° 205 : réaliser un diagnostic des ouvrages hydrauliques.
- Action n°206 : réduire le taux d'étagement des cours d'eau.
- Action n°210 : mener des opérations de renaturation et de reméandrage des cours d'eau.

Règlement

- Article n°6 : prévenir toute nouvelle atteinte à la continuité écologique des cours d'eau.
- Article n°7 : améliorer la continuité écologique existante.



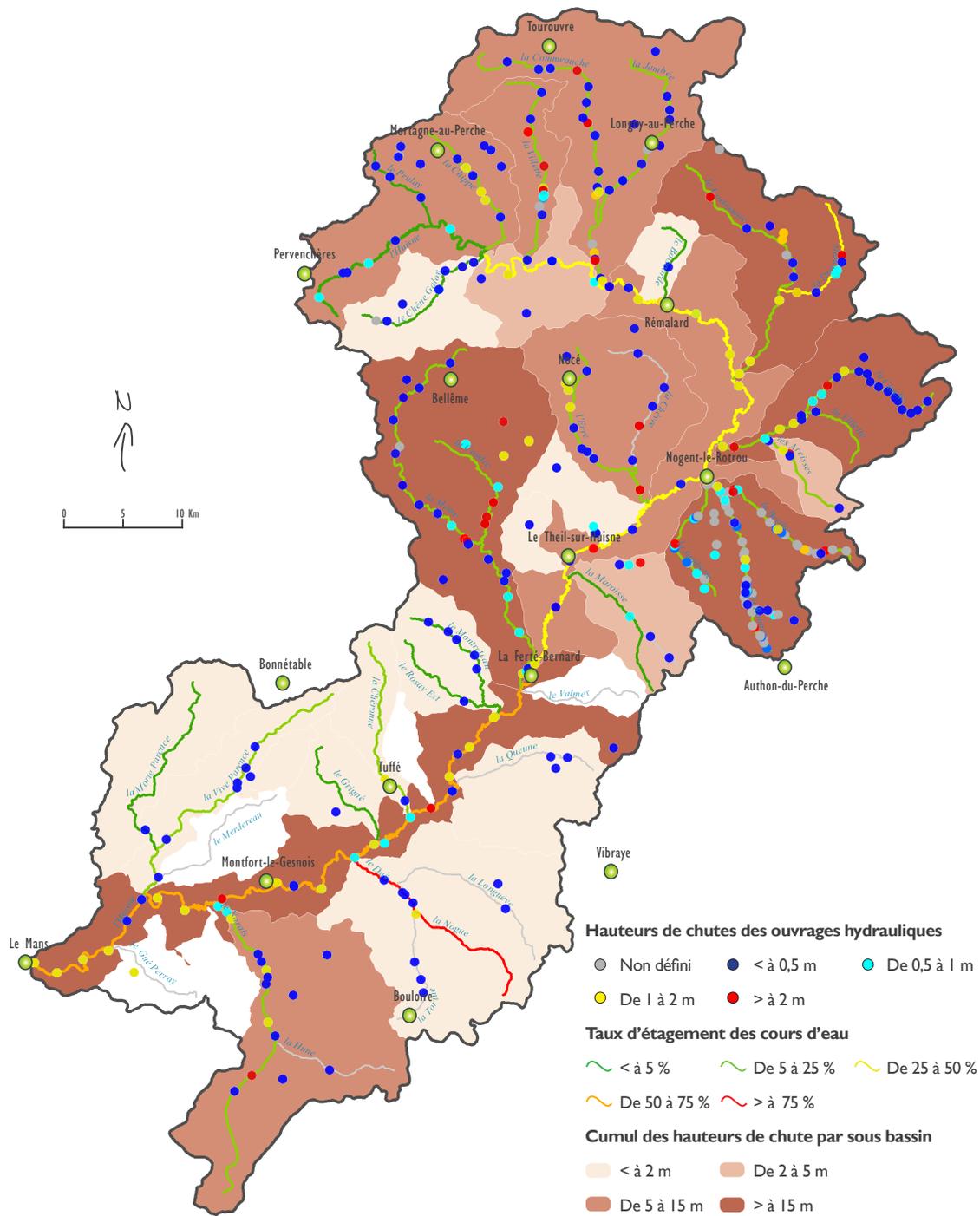
Localisation des ouvrages hydrauliques



Source(s) : IBS 2009, Inventaire SAGE - FDPMA, ONEMA 72,61,28 - Base de données du ROE 2010.
A. Sow - SIGIBS- 02/2011. Copie et reproduction interdite © IGN BD CARTO 2008 © IGN BD CarThAgE Loire-Bretagne 2010
W:\SIGIBS\Carte_HuisneYd8_2010\

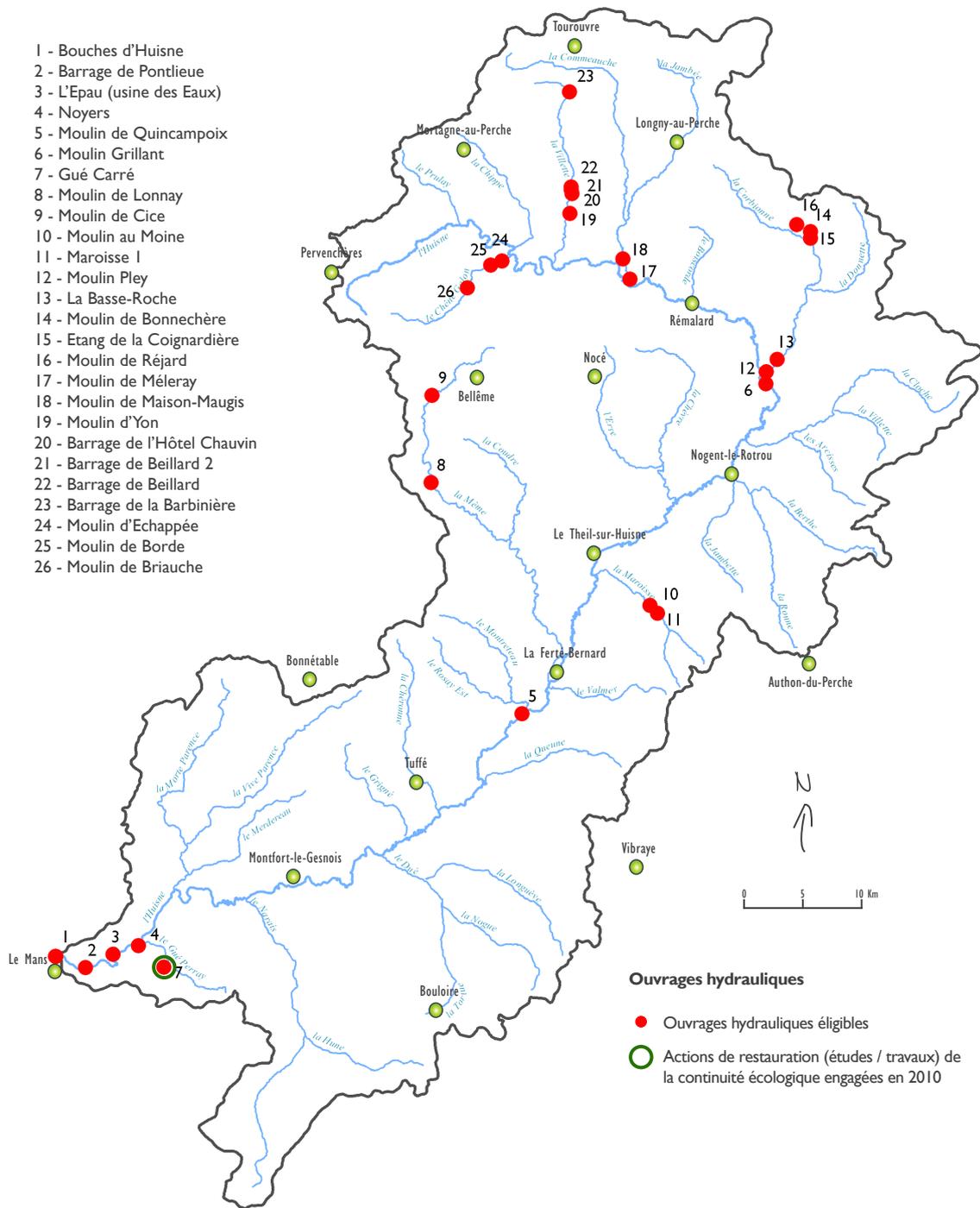


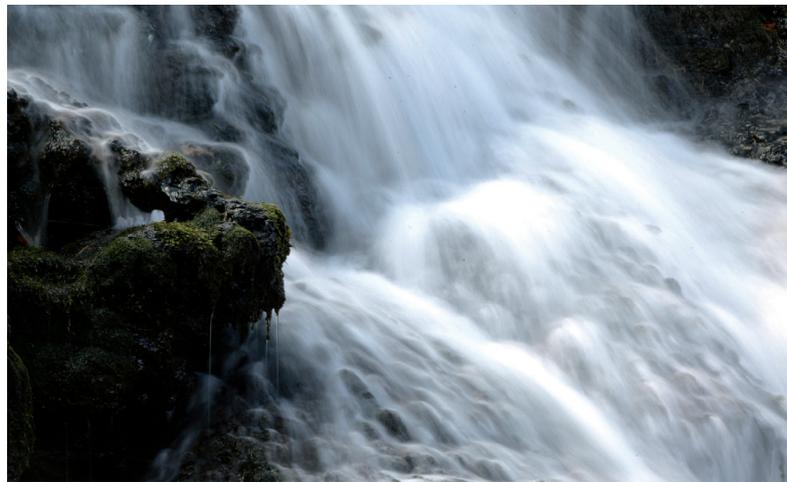
Hauteurs de chutes des ouvrages hydrauliques et taux d'étagement des principaux cours d'eau





Ouvrages hydrauliques éligibles aux aides majorées de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau





Méthodologie employée



Localisation des ouvrages hydrauliques

Cette carte a été réalisée à partir des informations issues de la base de données «Ouvrages» de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) et des données issues du Référentiel national des Obstacles à l'Écoulement (ROE).

La base de données «ouvrages» de l'IIBS a été alimentée à partir d'inventaires de terrain en 2008. Le ROE est le produit à la fois de la centralisation, de l'unification des données existantes et également des données issues de nouveaux inventaires et des actualisations à venir.

Le ROE recense l'ensemble des ouvrages inventoriés sur le territoire national en leur associant des informations restreintes mais communes à l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire.

Hauteurs de chutes des ouvrages hydrauliques et taux d'étagement des principaux cours d'eau

Cette carte a été réalisée à partir des données issues de la base de données «Ouvrages» de l'IIBS et de la base de données du ROE.

Le taux d'étagement des cours d'eau se comprend comme le rapport entre la somme des hauteurs de chutes artificielles créées et le dénivelé naturel du cours d'eau.

Ouvrages hydrauliques éligibles aux aides majorées de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour restaurer la continuité écologique

Cette carte reprend la liste des ouvrages hydrauliques issue de la proposition et de la concertation menée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en 2010.

Secteurs prioritaires pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Cette carte a été réalisée en tenant compte de la réglementation relative :

- à la restauration du fonctionnement des circuits de migration des grands migrateurs. L'Huisne, de La Ferté-Bernard jusqu'à sa confluence avec la Sarthe au Mans est concernée : l'espèce cible est l'anguille.
- au projet de classement des cours d'eau et en particulier au projet de classement en liste 2.
- au SDAGE Loire-Bretagne et en particulier à l'objectif de bon état écologique des eaux en 2015.

Par ailleurs, ont été pris en compte :

- les taux d'étagement > à 50 %,
- le programme de mesures accompagnant le SDAGE Loire-Bretagne et en particulier les cours d'eau identifiés comme devant faire l'objet d'actions d'amélioration de la morphologie,
- la liste des ouvrages hydrauliques éligibles aux aides majorées de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour restaurer la continuité écologique.



Amélioration continue du SAGE

Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau

Commission locale de l'eau / SAGE du bassin de l'Huisne - Fiche synthétique validée le 24 février 2011

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe

27 bd. de Strasbourg / BP 268 / 61008 ALENÇON CEDEX / Tél. : 02 33 82 22 72 / Fax. : 02 33 82 22 73 / infos@sagehuisne.org / www.sagehuisne.org

Rédaction, conception et réalisation : Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) Crédits photos : IIBS.

Édité grâce au soutien financier de :

